

Le Petit Gajonais

Automne



Eté



Gajan



Dans ce numéro

Les vœux du Maire	1
Classe découverte	2
APE	3
Le jumelage	4
Club des aînés	4
Corrid'Art	5
Repas de Noël	5
Association Gajanaise	6
Noël à Gajan	7
Débroussaillage	9
Débroussaillage	10
Recensement	11
Infos Utiles	12

Les vœux du Maire

Gajanaises, Gajonais à la lecture de ce bulletin municipal l'année 2020 aura pointé le bout de son nez

J'en profite pour retracer quelques événements de ces 6 derniers mois à commencer par notre incontournable fête votive magnifique et prisée par les amateurs de sensations et les amoureux de nos traditions.

Un comité des fêtes avec une équipe qui je le répète, toujours aussi dynamique et motivée pour nous offrir 4 jours de convivialité dans l'esprit du « vivre ensemble » accompagnée comme chaque année par l'équipe des chasseurs pour nous régaler lors du repas du jeudi soir qui ouvre les festivités.

Les couleurs de Gajan ont voyagé très loin cette année grâce à notre sportif Gajonais "Patrick Sylla" qui a porté fièrement l'emblème de notre si jolie commune au mois d'octobre lors du championnat du monde d'Ironman à Hawaï.

Nous avons également eu le plaisir de remettre une distinction amplement mérité à la présidente de l'association Gajanaise "Elisabeth Yacono" pour son dévouement et son engagement associatif.

Et pour finir l'année avec la magie de Noël les passionnés nous ont présenté comme à leur habitude leur merveilleuse crèche. Des nouveautés sont venues agrandir cette représentation de scène de vie de notre si belle région. Le marché de Noël qui l'accompagne a permis de réunir quelques producteurs et créateurs locaux. Sans oublier les Gajonais de l'Ariège qui ont contribué à l'ambiance avec leurs costumes, leurs musiques traditionnelles et leur délicieux millas ariégeois pour le plaisir de nos papilles. Merci à tous pour vos investissements.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne et heureuse Année 2020.

Bonheur Santé et réussite.



Le Maire

Jean-Louis **POUDEVIGNE**

L'esprit village



Meilleurs 20
20
Vœux



Classe découverte

Ce début d'année scolaire fut très riche en événement pour les enfants de l'école de Gajan.

En effet, la dernière semaine du mois de novembre, les trois classes sont parties en classe découverte à Méjannes le Clap pour vivre une grande aventure.

Les classes de CE1 et de CE1/CE2 ont pu s'adonner à l'équitation, la course d'orientation et la musique ; tandis que la classe de CE2, quant à elle, a appris à utiliser tout le matériel pour tourner un journal télévisé (caméra, micro, éclairage, ...).

Pendant une semaine, les élèves ont pu aussi découvrir la vie en collectivité : faire son lit tous les matins, manger (matin, midi et soir) à la cantine du centre et devoir goûter à tout sous l'œil vigilant du maître ou de la maîtresse, dormir avec des copains...

Il n'y a pas de doute, chaque enfant sera ressorti grandi de cette semaine et gardera longtemps de merveilleux souvenirs de cette aventure.



Journée intergénérationnelle

Le jeudi 12 décembre, dans le cadre d'une journée intergénérationnelle, les 3 classes de l'école de Gajan se sont rendues à la maison de retraite de Parignargues.

C'est à pied et sous un beau soleil que la petite troupe est allée rendre visite aux résidents de la maison de retraite.

Après un repas concocté par le cuisinier de la maison de retraite, les enfants ont pu chanter des chants de Noël qu'ils avaient appris en classe.

Ce fut un réel bonheur partagé par les enfants et les résidents. Avant de repartir, la promesse a été lancée de se revoir avant la fin de l'année scolaire.





Noël à l'école maternelle de Fons...

L'APE (Association des Parents d'Elèves) de la maternelle de Fons œuvre cette année encore en collaboration avec l'équipe enseignante pour le plus grand bonheur des tout petits.

Le mardi 03 décembre, nos chérubins ont déjà eu la joie d'assister à **un spectacle de Noël, offert** depuis plusieurs années par l'APE et présenté par la compagnie AGIL. Chansons, danses et rigolades étaient au rendez-vous.



Grâce à l'association, les enfants ont eu également le bonheur de rencontrer **LE PAPA NOEL** !!! Quelle joie pour la plupart d'entre eux ! Les plus timorés malgré leur crainte ont quand même apprécié le cadeau qu'ils ont reçu ce matin-là. L'après-midi, ils ont tous partagé un excellent goûter. En souvenir de cette journée magique, les membres actifs de L'APE se sont regroupés afin de confectionner pour chaque enfant une boule de Noël où trône à l'intérieur une photo d'eux avec le merveilleux Père Noël.

APE Association des Parents d'Elèves
MATERNELLE FONTS

2€ le carton
10€ les 8

Pour financer les sorties scolaires
de l'école maternelle de Fons



Dimanche 02 février 2020
à 15h au foyer de Fons

4 Cartons pleins
22 Quines
2 tombolas

De nombreux lots à gagner !



Cookeo 160€
Caddie de Courses 150€
Télé 150€
Trotinette électrique 130€

Nombreux bons d'achat,
Paniers garnis,
Jambons..

La fin de l'année civile est là, mais attention, on ne relâche pas nos efforts !! Afin de financer ses divers projets, l'APE maternelle organise pour sa 4^{ème} année consécutive **son Loto** au foyer de Fons le **dimanche 02 Février 2020**. Nous vous y attendons nombreux !

Nous **remercions** toutes les personnes ayant offert des lots. Il nous en manque encore, donc **n'hésitez pas à nous aider**, afin de vous offrir un merveilleux Loto. Bien entendu, notre traditionnel vide grenier aura lieu dans les prés de Gajan le **dimanche 17 mai** 2020, en croisant les doigts pour que la météo soit plus clémente que l'an passé. L'équipe compte fortement sur la réussite de ces deux grosses manifestations **afin d'offrir une belle sortie de fin d'année aux 4 classes de l'école**, et de préparer pour tous les enfants **une belle kermesse** pour clôturer cette année scolaire. Tout ça c'est du travail, mais le bonheur et l'émerveillement des enfants est une belle récompense. L'Association des Parents d'Elèves est ouverte à toute proposition, chaque parent y a sa place, alors si le cœur vous en dit n'hésitez pas à venir vous joindre à l'équipe existante. En attendant, nous vous souhaitons **une Très Bonne et Heureuse Année 2020 !!!**

APE élémentaire Fons Gajan St Bauzely

L'année 2019 est déjà finie, mais elle s'est terminée en beauté pour l'APE et surtout pour les enfants. En effet, avec les fêtes de fin d'année beaucoup de choses se sont passées. La vente de décorations de Noël personnalisées, réalisées par la créatrice « DéCréation » qui pour la seconde fois a su séduire les familles avec ses ravissantes boules de Noël et toutes ses nouveautés. Puis il y a eu le marché de Noël à Fons le 1er décembre, avec de jolies gourmandises réalisées par les enfants et les délicieuses crêpes de l'APE : une réussite puisqu'il ne restait plus rien sur le stand en fin d'après-midi. Sans oublier le spectacle et le goûter de Noël, que l'APE a offert aux enfants, un plaisir pour les yeux émerveillés des bambins. Une année bien remplie et chargée en surprises pour les enfants. Mais déjà 2020 pointe le bout de son nez et l'APE va vite se remettre au travail, puisque dans quelques jours, le 12 janvier, aura lieu le loto au foyer de Fons.

Tout est presque prêt pour vous recevoir, du moins de beaux lots vous attendent : aspirateur robot, barbecue, console de jeux et pleins d'autres surprises, c'est la date à ne pas manquer.

Les prochains événements seront le carnaval le 28 mars avec une superbe tombola, là encore de jolis lots en jeu, et bien entendu un grand défilé déguisé sous des lancés de confettis, pour le plaisir des petits mais aussi des grands.

Je crois que vous savez tout, ou presque, mais pour ne rien louper, venez à la prochaine réunion, une date sera bientôt fixée. Nous nous occuperons activement de la fête des écoles, encore lointaine mais qui demande une grande organisation et pour préparer une magnifique fête pour tous les enfants mieux vaut s'y prendre tôt!





Le jumelage est toujours vivant – Des gardois étaient présents au marché de Noël de Gajan d'Ariège.

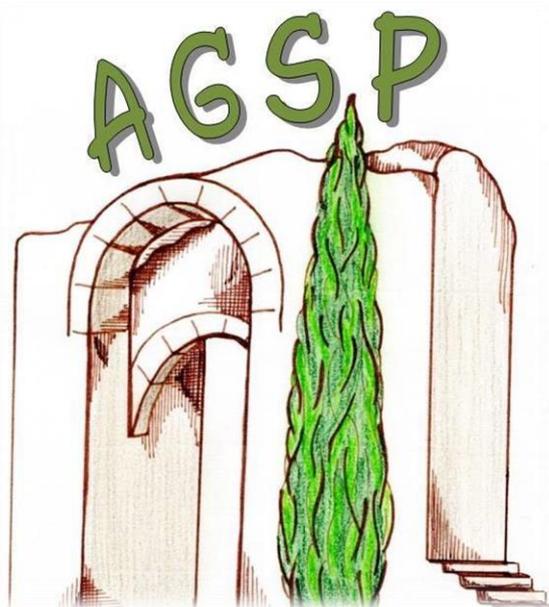
Lors du dernier "Noël à Gajan", qui s'est déroulé fin novembre, la présence de membres du comité d'animation de Gajan d'Ariège, village jumelé avec le nôtre depuis 28 ans, n'est pas passé inaperçu. En effet la préparation de leur dessert traditionnel, le millas, a enchanté tout le monde, tout comme le stand de produits qu'ils présentaient.

Comme il est de coutume dans ce genre de festivités les langues se délient et les projets fusent au détour d'une discussion ou autour d'un verre. C'est ainsi que les pyrénéens ont proposé à leurs hôtes de venir participer à leur marché de Noël qui se tenait le dimanche 8 décembre au pied du Mont Vallier qui est au Couserans ce que le mont Ventoux est aux provençaux et le mont Bouquet aux habitants de la Gardonnenque. Une délégation de sept gardois a fait le déplacement pour présenter quelques produits de notre terroir sous la houlette de Lionel Durand, fidèle parmi les fidèles de ce rapprochement qui perdure depuis des années, grâce notamment à l'implication permanente des initiateurs de ce jumelage et de quelques associations locales qui le font vivre avec beaucoup de passion.

Rendez-vous à d'ores et déjà été pris pour les fêtes de fin d'année 2020, mais surtout pour 2021 qui marquera le trentième anniversaire de la première rencontre entre les gajanais d'Occitanie orientale et leurs homonymes du Couserans. Une belle histoire d'amitié qui perdure et qui démontre que le vivre ensemble n'est pas une utopie artificielle que certains veulent imposer, mais bien réel et naturel, entre les « Gajan » ariégeois et gardois !



La délégation de gajanais gardois entourant Lionel



Le club des aînés « Le Mimosa » au restaurant médiéval

Situé dans la cour du Château de Villerouge-Termenès, le restaurant la rôtisserie Médiévale dans l'Aude (11) a accueilli nos aînés pour festoyer autour d'une bonne tablée et a fait vivre à nos convives un voyage dans le temps dans un décor historique.





« La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil »

F. Nietzsche.



Pour cette 8ème édition du salon Corrid'Art, la musique d'arène était à l'honneur.

La conférence inaugurale avec, à la baguette, Rudy Nazy, le chef de l'orchestre Chicuelo II permit un échange très riche entre une assistance nombreuse et passionnée et « L'Autre Maestro » qui sut, par la pertinence de ses réponses et son sens du secret, pimenter un dialogue toujours intéressant.

Des vœux musicaux de certaines « figuras » aux discussions âpres entre les « toreros » et le maestro pour imposer un morceau ou en refuser certains, Rudy dévoila partiellement les coulisses des arènes côté musique.

Le soir Chicuelo II se produisit devant une foule nombreuse et sut, au bout de quelques minutes de concert, emporter l'assistance. Chicuelo II proposa de célèbres « paso doble » autant de madeleines qui ressuscitèrent de belles « faenas » soulignant ainsi le lien indéfectible entre la musique et la corrida. Rompue à l'exercice la formation de Rudy Nazy mit une ambiance de « Plaza de Toros » dans notre espace de La Davalade archicomble et ce ne fut qu'après de nombreux rappels que Chicuelo II se tut.

Une soirée mémorable qui fait déjà date !



Conférence Rudy Nazy



Musica y fiesta

Si la soirée du samedi fut le point d'orgue du salon, on ne peut passer sous silence la présentation du recueil « TORO ARTE » par Olivier Pince et le peintre Eliot, l'animation musicale proposée par « Sueño de Rumba », la performance de Jérôme Domingo coutelier et les lectures de Claire Fabre et Philippe Béranger, toutes issues du recueil de nouvelles du prix Hemingway. A ces nourritures spirituelles, Robert associa, le dimanche, une paëlla, nourriture terrestre s'il en est, dont tout le monde se souvient. Un grand merci à tous les artistes, fidèles ou nouveaux venus, qui viennent magnifier de leur art ce weekend de septembre... Sans leur talent Corrid'Art ne serait pas !

Corrid'Art 2019, un cru exceptionnel qui nous encourage, nous motive... Faire mieux encore sera difficile mais nous avons déjà quelques idées... car, comme l'affirme Mark Twain, « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

Jacques Fabre



Rudy, le chef à la baguette

Repas de Noël à l'école

Nos écoliers pendant le repas de Noël servit par Marie, Béatrice et Sandrine offert par le regroupement scolaire (Sirs) avec la participation des instituteurs qui nous ont gratifié de chants de Noël avec les enfants dans une cantine bien décorée.

Joyeux Noël et bonne fête de fin d'année



Spectacle de Noël à la Davalade

Spectacle de magie en attendant le père Noël suivi d'un bon goûter où enfants et parents sont venus nombreux.



Elisabeth Yacono a été honorée pour son engagement bénévole dans le milieu associatif gajonais.

Depuis 1985, le 5 décembre est la journée internationale des bénévoles et des volontaires. Ce jour-là sont honorés celles et ceux qui œuvrent, souvent dans l'ombre, pour que notre quotidien soit parsemé de belles actions désintéressées et de magnifiques activités.

En cette fin d'année 2019 Elisabeth Yacono a été honorée pour son implication très active dans le milieu associatif du village par la fédération française des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif et tout particulièrement par le président gardois de cet organisme, monsieur Michel Morante.

Celle qui a exercé la profession d'infirmière en région parisienne avant de venir s'installer à Gajan en 2003 et dont tout le monde connaît sa gentillesse et son dévouement pour les autres était à l'honneur.

Si sa profession lui prend le maximum de son temps elle donne celui qu'il lui reste à l'animation de l'Association gajanaise qu'elle préside depuis une dizaine d'années. Son énergie a permis de conserver les anciennes activités existantes, mais surtout d'y en adjoindre de nouvelles qui attirent de plus en plus de participants, tant de Gajan que des villages environnants.

Elle s'implique de manière admirable et sans jamais faillir dans sa fonction de présidente d'une association qui est passée d'une dizaine d'adhérents en 2009 à plus de 230 dix ans plus tard.

Cette évolution particulièrement admirable est principalement due à son investissement personnel permanent. Elle ne ménage pas son temps pour que Gajan ait des activités pour l'ensemble des couches de sa population, de la "Ronde des garrigues" à "Noël à Gajan", entre autres.

C'est cet engagement sans faille, sur une idée d'un des membres de l'association, en accord avec le maire, Jean-Louis Poudevigne, et en présence de la directrice départementale de la cohésion sociale, madame Véronique Simonin, et du maire de Rodilhan, Serge Reder, entre autres personnalités, qu'elle a été honoré le jeudi 5 décembre à la salle Bernard Fabre de Rodilhan.

Une délégation de gajonais avait fait le déplacement pour accompagner la récipiendaire. **A.D.**



Elisabeth au milieu des récipiendaires

L'association gajanaise commence l'année en musique.

Afin de bien débiter l'année 2020, l'association gajanaise propose une soirée en musique le samedi 11 janvier dans la salle Frédéric Mistral du foyer de La Davalade.

La soirée débutera avec un concert de l'orchestre Guitares&Co suivi d'un repas dans une ambiance conviviale !

Les festivités commenceront à 19h00 avec le concert (entrée gratuite et participation libre) suivies par le repas (15 € - paëlla + dessert + boisson et 12 € pour les moins de 12 ans) dont la réservation est obligatoire sur www.helloasso.com à la rubrique « associations » puis « association-nimes-guitares-co » et « évènements ». **A.D.**

Rythmes et guitares au menu d'une soirée festive





La 15ème édition de « Noël à Gajan » a remporté un très grand succès en présence des gajanais venus spécialement d'Ariège

Les années passent et le succès du "Noël à Gajan" ne se dément pas. Pour cette quinzième édition le public a répondu présent à un point tel qu'il était difficile de trouver une place de parking aux abords du foyer de La Davalade où se déroulait cette manifestation.

Celle-ci a débuté par la visite du président de Nîmes Métropole, Yvan Lachaud, grand amateur de crèche qui est venu apprécier et féliciter les instigateurs de cette œuvre éphémère. La conseillère départementale Maryse Giannaccini était également présente, venue en voisine pour apporter son soutien à cette initiative originale.

Ce ne sont pas moins d'un millier de visiteurs qui ont fait le déplacement malgré le temps maussade qui a dominé durant les deux jours.

Dans le marché des santonniers, organisé par Martine Lahuec de Saint Mamert du Gard, Daniel Galli, venu spécialement de son village du Luberon, Ansois, n'a pas ménagé ses efforts pour expliquer son métier à des visiteurs attentifs à tous les détails d'une passion qui lui a valu le titre de "meilleur ouvrier de France". Son enthousiasme et sa gentillesse ont été des points forts de ces deux journées.

Côté marché des saveurs de Noël, un stand s'est particulièrement distingué par sa bonne humeur venue des contreforts pyrénéens. Les membres du comité d'animation de Gajan d'Ariège ont fait découvrir les produits de leur terroir et ont même confectionné en direct leur gâteau typique à base de farine de maïs, le millas.

Quant aux notes musicales, il était difficile de trouver une place dans le temple pour assister au concert de la très fidèle chorale de Sauzet, le samedi après-midi, et pour l'animation musicale du dimanche ce sont "Li Cigaloun Jonquièren", venus gracieusement de Jonquières Saint Vincent, qui ont donné la note traditionnelle provençale.

Comme il est de coutume, le fruit de la générosité des visiteurs ainsi que celle des santonniers et des exposants du marché, qui a dépassé les 1300 €, a été remis à l'association alésienne "Coline, syndrome de Franceschetti" qui était également présente.



Les bénévoles qui sont à l'origine de cette festivité, sous la houlette de Bruno Fraychet, qui est à l'initiative de cette aventure amicale qui réunit tous les passionnés de crèches et de santons que comptent Gajan et ses environs, ont su apprécier le succès de cette 15ème édition. A l'heure du bilan, très positif, les organisateurs étaient déjà occupés à parler de la prochaine édition qui se déroulera les 28 et 29 novembre 2020. **A.D.**



Jean-Louis Poudevigne a présenté les constructeurs de la crèche au président Lachaud et à Maryse Giannaccini.



Les Gajanais ariégeois ont préparé le millas



Les couleurs de Gajan sous le soleil du Pacifique

Si la « Ronde des garrigues » démontre que Gajan est un village vraiment sportif collectivement il est des initiatives personnelles qui ne manquent pas de piquant. Celle de Patrick Sylla, entre autres, est à marquer d'une pierre blanche en cette fin d'année 2019.

Ce nîmois de naissance qui a choisi de vivre dans notre village depuis une quinzaine d'année, et où il a trouvé un environnement de prédilection pour s'entraîner, a été sélectionné en octobre 2018, à Barcelone, pour participer aux championnats du monde d'Ironman organisés à Kona, ville située sur la côte occidentale d'Hawaï.

La municipalité de Gajan ayant voulu participer à cette aventure, en le sponsorisant, Patrick a décidé d'arborer les couleurs de son village en bonne place sur son maillot d'athlète.

Le 3 octobre dernier il s'est envolé vers le pacifique où il s'est présenté, le 12 octobre au matin, sur la ligne de départ aux côtés de 3000 autres participants.

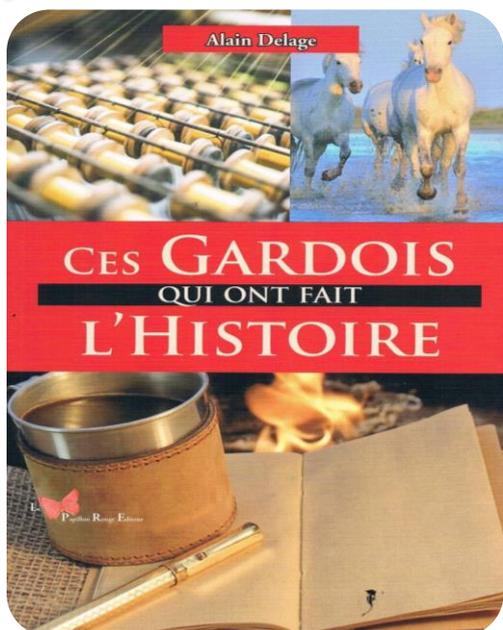
L'épreuve qui comportait 3800 mètres de natation, suivies par 180 km de cyclisme avant de terminer par 42,195 km de marathon a été couverte par notre triathlète de 61 ans, excusez du peu, en 12h 12mn et 54s.

Parti à 07h10 (heure locale) il a mis 1h 09mn 26s pour parcourir les 3800 mètres de natation, 5h 47mn et 46s pour les 180 km de cyclisme et 5h 03mn 48s pour boucler le marathon de 42,195 km. La différence entre le temps total et ces différents résultats (11mn 56s) correspondant à ceux de transition entre chaque épreuve. Les connaisseurs sauront apprécier !

Notre sportif gajanais trainait depuis trois mois un tendon d'Achille fragilisé qui lui a donné pas mal de fil à retordre durant la course à pied. Mais la motivation a été plus forte que tout.

Si notre sportif est frustré de n'avoir pas pu courir à son niveau habituel, consécutivement à ce problème de tendon d'Achille qui l'a handicapé et ralenti pendant la course à pied, il n'en demeure pas moins qu'il s'est classé 34ème (sur 66) et troisième français de l'épreuve dans la catégorie 60/64 ans.

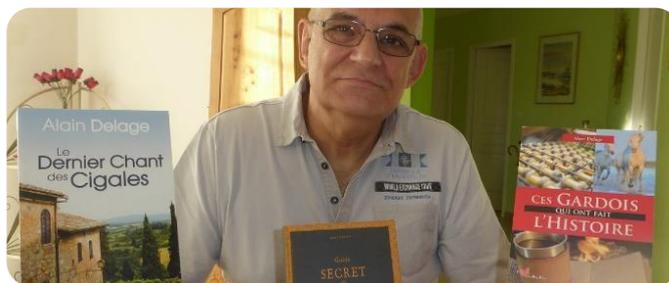
Au classement général Patrick Sylla a franchi la ligne d'arrivée à la 1657ème place sur 2272 classés. Une seule réaction vient en tête : « Bravo l'artiste ! ».



Nouveau Livre d'Alain Delage

C'est au mois de Novembre 2019 que Alain Delage sortait son nouveau livre « Ces Gardois qui ont fait l'Histoire ». Ed. Le papillon Rouge. Alain nous offre une fresque de ces personnages qui ont fait la grande histoire de notre département.

Ces cinquante gardois- hommes et femmes-, Président de la République, militaires, hommes politiques, poète, religieux, toréro, manadiers, ou simplement citoyens de nos villages, ont donné un grand destin à notre département. Un livre que tout Gardois doit avoir dans sa bibliothèque A lire avec beaucoup d'intérêt et de passion. **B.F.**





Guide du débroussaillage réglementaire

VOTRE RESPONSABILITÉ

EST ENGAGÉE

► Quand vous laissez la végétation pousser

• Débroussailler est une obligation légale

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

► Quand vous allumez un feu

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Entre autre, tout apport de feu dans les zones précitées est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.



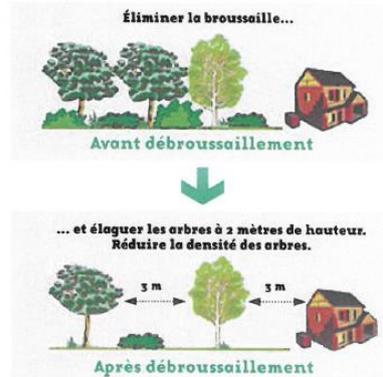
CE QUE DIT

LA RÉGLEMENTATION

► Débroussaillage

Le débroussaillage inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.



Vous devez respecter les modalités de débroussaillage si votre construction et/ou votre terrain se trouve :

- à l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- à moins de 200 mètres de ces formations.

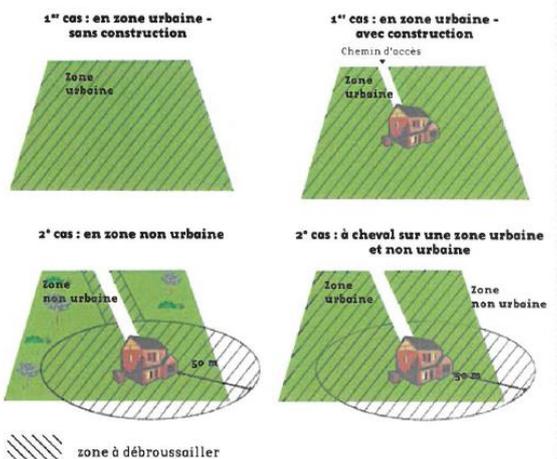
Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve, selon le PLU de votre commune (consultable en mairie) :

- en zone urbaine, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- en zone non-urbaine, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.



► Cas particuliers

- Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine : l'obligation est soumise aux deux dispositions.



Débroussaillage sur la propriété d'autrui

- Si les distances à respecter pour débroussailler autour de vos constructions ou voies d'accès vous amènent à pénétrer sur la propriété d'autrui : les travaux restent à votre charge. Vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent, lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain, et lui rappeler qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge. Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, vous en informez le maire.
- Si votre voisin doit pénétrer chez vous pour débroussailler : vous ne pouvez pas vous opposer à la réalisation des travaux dès lors qu'il a sollicité votre autorisation par écrit. Si vous ne souhaitez pas qu'il pénètre chez vous, vous pouvez réaliser les travaux vous-même.



Etudes communales

- Si un maire juge l'arrêté préfectoral concernant le débroussaillage réglementaire inadapté aux spécificités de sa commune, il a la possibilité de faire réaliser une étude spécifique pour définir les modalités d'exécution du débroussaillage. Cette étude, après validation du Préfet du Gard, s'appliquera en lieu et place de l'arrêté préfectoral.

Exceptions

- Les terrains agricoles, les vergers, les oliveraies, les plantations truffières, cultivés et régulièrement entretenus ne sont pas concernés par les mesures de débroussaillage.
- Les plantations d'alignement (arbustes ou arbres) peuvent être conservées.
- Les arbres isolés, les ligneux bos isolés ou en massif peuvent être conservés à proximité des constructions et installations, à condition que les branches ou parties d'arbres surplombant la toiture soient supprimées.



► Emploi du feu

L'emploi du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, est réglementé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Si vous êtes propriétaire, ou occupant de ces terrains du chef de leur propriétaire :

- vous pouvez allumer un feu toute l'année dans des foyers spécialement aménagés attenants aux habitations (barbecue),
- en revanche, il vous est interdit de fumer, porter ou allumer du feu,
 - du 15 juin au 15 septembre,
 - en période de sécheresse (temps sec depuis plus de deux semaines avec vent fréquent),
 - au-delà de ces périodes, en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.

Si vous n'êtes ni propriétaire, ni ayant droit, tout emploi du feu vous est interdit toute l'année.

► Incinération des végétaux

• Les obligations à respecter.

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit en tout temps dans le Gard par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrains, du chef de leur propriétaire, soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1^{er} février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe ;
- et du 15 septembre au 31 janvier sans déclaration.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants-droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus, sur déclaration préalable auprès de la mairie (cf. tableau ci-après).

Périodes d'autorisation d'incinération (non applicable au brûlage des déchets verts des particuliers hors obligation Légale de Débroussaillage (**OLD**) :

	janvier	février	mars	avril	mai	15 juin	juillet	août	15 septembre	octobre	novembre	décembre
Brûler des végétaux coupés	possible (*) sans déclaration	possible (*) avec déclaration					INTERDIT			possible (*) sans déclaration		
Brûler des végétaux sur pied	possible (*) avec déclaration					INTERDIT			possible (*) avec déclaration			

(*) excepté si le vent souffle à 20 km/heure ou plus.

Des consignes de sécurité rigoureuses

- Etre en possession du récépissé (si nécessaire) de la déclaration d'incinération visée en mairie.
- Prévenir les sapeurs-pompiers en téléphonant au 18 ou 112 le jour même avant le démarrage et à la fin de l'opération.
- Effectuer la mise à feu par temps calme et seulement si la vitesse de vent observée ou prévue par Météo France est inférieure en moyenne à 20 km/heure.
- Procéder à l'incinération entre l'heure légale de lever du soleil et une heure avant l'heure légale du coucher du soleil.
- Disposer à proximité immédiate d'un moyen d'alerte (téléphone mobile...) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu.
- Ne pas quitter la zone avant extinction complète du ou des foyers, l'extinction totale devant être effective au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil.

Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur en cas de propagation du feu à d'autres propriétés.



En cas de non respect de la réglementation

- Les contrevenants aux dispositions des articles de l'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4^e classe ou de 5^e classe, selon la situation des terrains en cause. S'ils ont provoqué un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues dans le code forestier (peines d'amende et/ou d'emprisonnement). Concernant le débroussaillage, en cas de non exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente - le maire ou le cos échéant le préfet - l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.
- Vous êtes usager circulant sur les voies publiques traversant des massifs forestiers, il vous est interdit de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.



Petites et grandes histoires

Chers lecteurs, nous voilà arrivés au terme du mandat municipal. Aujourd'hui, je ne vais pas vous parler de faits, tragiques pour certains mais aussi comiques pour d'autres comme vous avez pu le constater tout au long de ces années en lisant le Petit Gajonais, bien que mes archives regorgent de souvenirs et d'anecdotes qui se sont déroulés sur notre commune lors des siècles passés.

Je veux tout simplement remercier les Gajonais qui m'ont transmis leurs appréciations en découvrant ces écrits, et particulièrement les nouveaux arrivants qui ont pu découvrir la vie plus ou moins anecdotique de notre village, et qui peut se retrouver dans tous les villages de France.

J'invite tous nos amis lecteurs intéressés par l'origine et l'histoire de notre village, de découvrir l'ouvrage de notre écrivain et historien local, M. Alain Delage : « Gajan en Gardonnenque- Ed. Du Mistral ». Ce livre retrace, de l'origine à nos jours, la vie de notre territoire et des principaux personnages qui se sont succédés au fil des siècles.

Il y a tout de même une énigme que je n'ai pas pu élucider de par nos archives, c'est le fameux « Marquis du Col de Cygne de la Tourelle du Griffes ». J'aurais bien aimé le rencontrer car nous aurions eu beaucoup de choses à se raconter, mais peut-être a-t-il disparu dans les brumes de l'histoire : Mystère !

Je ne pouvais pas terminer ce dernier article sans vous proposer une autre énigme ou devinette dont certains Gajonais gardent encore le souvenir. Au printemps 1952, un accident de la circulation sans gravité a marqué le village, le dérapage a eu lieu au croisement du pont de la Baraque sur la nationale. Le véhicule était conduit par un artiste célèbre des années 50-60, qui se rendait sur le tournage d'un film sorti en salle en 1953. Les principales scènes d'action de ce film ont été tournées dans notre région : en Camargue, dans les gorges du Gardon et la Bambouseraie d'Anduze. Ce film a été récompensé au Festival de Cannes en 1954, son réalisateur était Henri- Georges Clouzot.

Quel est le nom de cet artiste qui a eu cette aventure sur notre commune ???

Réponse au mois de Juin 2020....

Permettez-moi de vous présenter mes vœux les meilleurs au seuil de cette nouvelle année, à vous amis Gajonais qui allez décider de l'avenir et créer la prochaine histoire de notre village.

B.Fabre

Recensement 2020

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer ...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.



Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle. Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Mme JARDEL PELLECUER Laurence et Mme LIOVE Christelle seront nos deux agents recenseurs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme LIOVE Christelle
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À GAJAN, le 06/01/2020

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,
POUDEVIGNE Jean-Louis



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



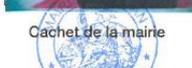
Mme JARDEL-PELLECUER Laurence
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À GAJAN, le 06/01/2020

Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,
POUDEVIGNE Jean-Louis





De bonnes choses...

Recensement de la population

Et des moins bonnes...



Divagation de chiens

Véhicules mal garés et stationnement abusifs

(>7jours) = contravention de deuxième classe dans le cadre d'une verbalisation

À venir au 1^{er} semestre 2020

Vendredi 17 janvier à 18h30: Vœux du Maire
Vendredi 24 janvier: La traditionnelle galette des rois
Dimanche 15 Mars : Ronde des Garrigues (Gajan Sport)
Dimanche 15 et 22 Mars : Elections Municipales
Weekend du 1 et 2 Mai : Fête du Printemps
Samedi 28 mars: Cinéma au foyer de GAJAN
Dimanche 5 avril: Pesteacle de Nîmes Métropole
Vendredi 10 avril: Spectacle au foyer de GAJAN
Dimanche 17 mai: Vide grenier de l'APE maternelle au Prés



Retrouver toutes les actualités sur le site www.gajan.fr

Le Saviez-vous

A compter du 1er janvier 2020, toutes les demandes d'informations, de branchements, réclamations devront se faire auprès de VEOLIA sous la société "Eau de Nîmes Métropole" le nouveau délégataire pour l'eau et l'assainissement.

En cas d'urgence : 04.66.02.55.71 (Nîmes Métropole) / 09 69 36 61 02

Le carré de l'eau à Nîmes :

Lundi de 9h à 18h sur RDV
Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 18h
Jeudi de 9h à 12h,
Samedi de 9h à 13h

Mairie de Clarensac : Mardi 9h à 12h / 14h à 17h

Mairie de La Calmette : Mercredi 9h à 12h / 14h à 17h



Liste électorale :

La mise à jour de la liste électorale s'achèvera le 7 février 2020, date limite des inscriptions pour les prochaines élections. Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent s'inscrire en mairie ou sur le site du Service Public. Le secrétariat se tient à votre disposition pour toute demande de renseignement.

Les Citations Été-Automne

L'été est une saison qui prête au comique. Pourquoi ?

Je n'en sais rien. Mais cela est.

L'été qui s'enfuit est un ami qui part.

Au milieu de l'hiver, j'ai découvert en moi un invincible été.

L'automne est une mutation, l'hiver une lutte, le printemps un épanouissement.

L'automne, c'est cousu de moments de grâce, qui ne durent pas.

Etat Civil

NAISSANCES

01/07/2019 : KLAU Louise, Simone, Chantal

01/08/2019 : JALAGUIER Louca

22/08/2019 : LAURET Léonie, Célia

24/09/2019 : MEUNIER Elliott, Hugo, Raphaël

22/10/2019 : BENDAOUUD Lyam, Amine

MARIAGES

06/07/2019 : TOLA Thierry et VIARS Emilie

03/08/2019 : CLAVEL Jacky et JUAYS Karine

31/08/2019 : NOCTON Charles-Henri et FLAUGERE Justine

07/09/2019 : Nicolas BRETON et Laura FLOQUET

DECES

08/11/2019 : Madame Simone SERVIERE, épouse LAURET

Horaires d'ouverture au Public

Lundi de 13h30 à 17h30, Mercredi de 8h15 à 12h00,

Vendredi de 13h30 à 17h00

Permanence des élus :

Tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 17h00 à 19h00



Contacts

Téléphone : (04) 66 81 13 38

Télécopie : (04) 66 81 13 48

Email : mairie.gajan@laposte.net

Site : www.gajan.fr

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

J-L POUDEVIGNE, B. FABRE, A. DELAGE, C. GEOFFROY, APE, SMLG, Les Associations et C. MADASCHI

Responsable de la Publication : Cédric MADASCHI

Édition et impression : Mairie de Gajan 30730 (300 exemplaires)

BULLETIN MUNICIPAL #19 – Été/Automne 2019

